

COMPTE RENDU du Comité Technique du 27/03/12

NIET PRESIDENTIEL!

Le Comité Technique Local (CTL) avait été convoqué le 22 mars 2011, cependant la section FO DGFIP 13 contactée par une autre OS à laquelle la date ne convenait pas avait accepté de s'associer à une **demande de report**.

Le Président auquel cette demande a été présentée a refusé purement et simplement le report et a considéré que les OS représentatives avaient boycotté le 1^{er} CTL. C'est donc le 27 mars qu'il l'a reconvoqué en seconde session. Le CTL s'est tenu sous la présidence de M. PONS, responsable du Pôle Pilotage et Ressources.

Le blocage par le Président, un mode de gestion du CTL.

La délégation FO DGFIP 13 n'a pas souhaité donner lecture d'une énième déclaration liminaire vu l'ordre du jour, cependant elle a demandé au Président d'indiquer à l'avance les sujets qui seraient soumis au vote des élus puisqu'il est impossible de le savoir à la lecture de la convocation. Elle a également affirmé qu'il était hors de question pour les délégués FO DGFIP 13 de voter sur l'installation de la Trésorerie d'Arles Municipale et Camargue dans les locaux de la Recette des Finances d'Arles puisque le déménagement avait déjà été opéré. FO DGFIP 13 a rappelé qu'il n'accepte pas que le CTL soit relégué au rôle d'une simple chambre d'enregistrement.

- **Horaires d'ouverture des services de la DRFiP PACA.** La direction locale évoque un problème de lisibilité en ce qui concerne les horaires d'ouverture du public des trésoreries et RF qui ne sont pas harmonisés. Elle propose des nouveaux horaires de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. C'est tellement important que l'harmonisation n'est que partielle ! Lors d'une seconde phase (après réflexion) elle harmonisera les horaires de l'ensemble des structures du département.

Votes : FO DGFIP 13 CONTRE

Union et CGT : ABSTENTION

Les élus FO DGFIP 13 ont voté CONTRE car la direction locale organise une réduction du Service Public au motif d'une harmonisation non aboutie. Quand on n'a pas suffisamment d'emplois et d'effectifs, on réduit l'accès au Service Public. On est loin de la volonté directoriale (ou supposée telle) de « mettre l'usager au centre de nos préoccupations ». FO DGFIP 13 ne peut cautionner une telle approche qui vise à réduire le Service public. Le vrai sujet : quelles missions avec quels emplois ? et non : comment se débrouiller avec les suppressions dogmatiques d'emplois ?

- **Approbation du nouveau règlement intérieur des horaires variables de la Trésorerie de St Andiol.** Suite à la fusion des Trésoreries d'Orgon et St Andiol, la direction locale a proposé aux agents deux formules de début et de fin de plages variables et une formule de plages fixes. Les agents se sont prononcés par un vote.

Votes : FO DGFIP 13 CONTRE

Union et CGT : ABSTENTION

Les élus FO DGFIP 13 ont voté CONTRE car le syndicat n'est pas d'accord avec la fin de la plage fixe. Avant la fusion, la fin de la plage fixe pouvait être à 15h45. On doit rappeler au passage qu'**aucun agent ne devait être perdant**. En réalité sont perdants ceux qui avaient $\frac{3}{4}$ d'heure pour être à 16h30 à la sortie des écoles et qui depuis la mise en place de la plage fixe à 16h00 sont contraints de se dépêcher en fin de journée et de prendre des risques pour être à l'heure pour récupérer leurs enfants.

La DRFiP s'est montrée inflexible malgré les arguments développés et soutenus par FO DGFIP 13 et malgré la remise de pétitions. Il faut bien dire que FO DGFIP 13 a été le seul syndicat à se bagarrer sur ce sujet important pour beaucoup d'agents. La défense des droits acquis ne serait elle plus une priorité ?

Votes : FO DGFIP 13 CONTRE

Union et CGT : ABSTENTION

- **Approbation du nouveau règlement intérieur des horaires variables de SIP.** Plusieurs SIP ont été mis en place le 1^{er} décembre (2/15/16 et 3/14 à Sadi Carnot et 4, 11/12 et 13 à St Barnabé). La direction locale a organisé une consultation de l'ensemble des agents des SIP pour déterminer le cycle horaire ainsi que les plages variables et fixes. La question posée : « *souhaitez-vous le maintien de la situation actuelle ?* » Quelle situation actuelle ? celle des agents déjà en place ! Dans un SIP, sur 40 votants, le pourcentage de votes OUI est de seulement 55%! On peut s'interroger, comme plusieurs élus l'ont fait au cours du CTL, de savoir si ce référendum est réellement démocratique.

Votes : FO DGFIP 13 CONTRE

Union et CGT : ABSTENTION

La raison du vote CONTRE des élus FO DGFIP 13 ? La même que pour le point précédent : la plage fixe proposée à 16h00, donc l'injustice faite à certains agents.

- **Transfert d'installation des services.**

- *Installation de la Trésorerie d'Arles Municipale et Camargue dans les locaux de la RF d'Arles avec mise en place d'une caisse commune.* Le déménagement a été opéré du 13 au 16 mars 2012. Le CTL est convoqué le 27 mars ! Exercice d'équilibriste de la direction locale. Un débat agité a eu lieu sur la tenue de la caisse. Une seule caisse ou deux caisses ? Qui tient la (les) caisse(s), le RF ou le chef de poste ? Un comptable municipal peut-il être préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations ? L'attribution de la caisse au chef de poste n'est-il pas le précurseur de la disparition de la RF ? La création d'une régie va créer une surcharge de travail pour les agents d'Arles Municipale sans que les effectifs soient plus nombreux.

La direction locale avait des éléments statistiques en mains (fréquentation des guichets par exemple) non communiqués aux élus du CTL ! Elle a tenté de noyer le poisson. Cela a flotté dans les réponses !! Pour FO DGFIP 13 s'il y a un seul journal de caisse forcément il y a une seule caisse.

Les représentants des personnels ont demandé une suspension de séance et ont proposé que l'examen de ce point soit suspendu et revu à un prochain CTL pour que l'Administration creuse les questions juridiques posées, en particulier sur l'application Géode. **Réponse du Président: NIET !**

Les représentants des personnels ont alors proposé que la caisse soit tenue par le RF d'Arles. **Réponse du Président: NIET !**

Face à cette attitude volontaire de blocage du Président du CTL qui refuse tout en bloc et passe en force, les élus ont décidé de quitter la séance non sans avoir fait remarquer que les plans de la RF d'Aix (dernier point de l'ordre du jour qui devait être abordé) étaient arrivés par email la veille du CTL du 27 mars en fin d'après midi !!! C'est un vrai scandale et un signe supplémentaire du mépris de la direction locale envers les représentants élus par les personnels ! Le blocage est utilisé par le Président du CTL pour lui permettre d'avancer plus vite. Il refuse tout en bloc.

Ce n'est pas la conception du dialogue social serein que revendiquent les élus FO DGFIP 13 qui ont fait remonter à leur syndicat national cette gestion inappropriée du Comité Technique Local.

Les élus FORCE OUVRIERE :

J-Pierre SALVADOR
Syndicat FO

Antonio GONZALES
ERD Arles

M-Laure SOLANO
Syndicat FO

Yves BOUTIN
ERD Marseille

Les expertes :

Andrée MANUEL Trésorerie Arles Municipale et Camargue
Maryvonne RAMBAUD Recette des Finances d'Aix

Retrouvez tous nos tracts sur notre site web : www.fo-dgfip-sd.fr/013/